
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 12 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.00534 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Attachés de Santé option: Médecine d'Urgence, session 2019.

Ce sont :

ATTACHÉS DE SANTÉ EN MÉDECINE D'URGENCE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	CONGO ANTOINE	54030	31/12/77
2	GNANDA/NIKIEMA ANDREA	260207	30/11/81
3	KABORE ALAYE	78570	31/12/79
4	KANAZOE ZACKARIA	210527	07/09/83
5	KOUGWINDIGA OUMAROU	260222	17/10/87
6	MAÏGA HALIDO BOULWEIDOU	249315	10/07/85
7	NACANABO SOUMAILA	85887	31/12/77
8	NACRO ZIBEROU	92349	11/10/80
9	RAMDE GUSTAVE ALAIN RAGOMEWELGBA	206562	13/01/78
10	SANOU SOULEYMANE	113043	31/12/80
11	SAVADOGO RAOGO	221203	31/12/83
12	THIAMOBIGA JEROME	49774	31/12/75
13	TRAORE YAÏSSOU	248777	31/12/87
14	ZALLE TARWENDEPANGA MARIUS	221214	31/12/83

Arrêté la présente liste à 14 nom(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE